



RCS : NANTERRE  
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01396  
Numéro SIREN : 540 069 234  
Nom ou dénomination : 1F3G

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2013 sous le numéro de dépôt 38827

**1F3G SAS**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 10 000.00 Euros  
**Siège social:** 51 avenue Edouard Vaillant

92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
**R.C.S :** 540069234 NANTERRE



-----  
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 14/11/2013**

Le 14/11/2013,  
à 17 heures.

Les associés de la société **1F3G SAS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Alexandre BEN MILED, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un directeur général
- Nomination d'un nouvel directeur général

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**1. DÉMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL**

Démission d'un directeur général de la société 1F3G SAS

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions de directeur général présentée par Monsieur Vincent Jarny, demeurant au 1 rue Jean Sicard – 75015 Paris.

Cette démission prend cours à partir du 15 Novembre 2013.

Cette décision est prise à l'unanimité.

## **2. NOMINATION D'UN NOUVEL DIRECTEUR GENERAL**

L'assemblée décide de ne pas nommer de nouveau directeur général, étant donné le nombre suffisant d'administrateurs encore en fonction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

**Le Président**

